

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi, 10 décembre 2018, à 18h 30 h dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village, à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : Michel Prince, conseiller, Christine Marchand, conseillère, Claude Caron, conseiller, Jonatan Roux conseiller. Gilles Gosselin conseiller.

Monsieur. André Henri, maire, préside ladite assemblée il y a quorum. Tous les membres du conseil ont été convoqués conformément à la Loi. La directrice- générale, a remis ledit avis en date du 4 décembre à chaque élu.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Ordre du jour
3. Demande d'aide financière-volet -1 sécurité civile.
4. Période de questions.
5. Levée de l'assemblée

ORDRE DU JOUR

2018-12-202 Sur proposition de Jonatan Roux,
Appuyé par Gilles Gosselin,
il est unanimement résolu par les conseillers , le maire n'ayant pas voté
Que l'ordre du jour est adopté

2018-12-203 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-VOLET -1 SÉCURITÉ CIVILE.

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

Il est proposé par : Gilles Gosselin
Appuyé par : Claude Caron
Et résolu unanimement, le mai n'ayant pas voté.

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500.00\$ dans le cadre du volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400.00\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900.00\$

Que la municipalité autorise Thérèse Lemay, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par Michel Prince à 18h 32